



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DU 22 JANVIER 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Avant toute chose, **La CGT Pénitentiaire** veut rappeler avec gravité le contexte dans lequel se tient ce CSA : ces dernières semaines ont été marquées par des agressions graves dont une tentative de meurtre contre des personnels pénitentiaires au CP Aix-Luynes et au CD Salon de Provence. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux agents victimes de ces actes odieux et demandons une reconnaissance à la hauteur de leur dévouement et de leur courage.

Lundi 19 janvier, les agents pénitentiaires se sont mobilisés avec force, dignité et détermination. Cette mobilisation n'est pas un "signal d'humeur" : c'est un cri d'alarme, celui d'agents épuisés, exposés, et trop souvent laissés seuls face à des profils dangereux, instables, et à une dégradation continue des conditions de travail en lien également avec la surpopulation carcérale.

La CGT Pénitentiaire le dit clairement : nous ne pouvons plus nous contenter de mots, de circulaires ou d'hommages après coup.

Ce que les agents attendent, ce sont des solutions concrètes et aux effets immédiats :

- Des effectifs réels en détention, et pas des tableaux théoriques ;
- Une sécurisation opérationnelle de l'ensemble des mouvements mais également lors des distributions ;
- Des mesures fortes sur la prise en charge des détenus violents et/ou ayant des troubles psychiatriques et psychologiques ;
- Une stratégie nationale de protection des personnels, qui ne repose pas uniquement sur "le professionnalisme" des collègues pour éviter le drame.

La CGT Pénitentiaire exige un plan d'action, un calendrier et des arbitrages budgétaires à la hauteur des événements dramatiques.

Sur les points de l'ordre du jour, **La CGT Pénitentiaire** souhaite alerter sur la mise en œuvre annoncée de la médecine du travail en détention pour les personnes détenues qui travaillent, telle qu'organisée par le projet d'instruction interministérielle.

La CGT Pénitentiaire rappelle que la prévention et la santé au travail sont indispensables, mais aucune réforme ne peut réussir à moyens constants. Ce texte prévoit une organisation partagée entre les unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP) et les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), des typologies de postes, des visites, des suivis renforcés et des reprises de travail.

Dans les établissements pénitentiaires, cela signifie concrètement des mouvements supplémentaires, de la logistique, des convocations, des extractions, et donc une charge qui retombera, une fois de plus, sur des personnels déjà en tension.

Enfin, nous dénonçons le risque que les visites médicales deviennent un facteur de désorganisation, voire de renoncement, dès lors qu'elles peuvent entraîner une absence légitime non rémunérée sur le temps de travail.

La CGT Pénitentiaire exige que ce dispositif soit accompagné de moyens réels.

Sur le sujet des élections professionnelles 2026, l'administration nous présente l'organisation de celles-ci prévues du 03 au 10 décembre 2026, avec un recours au vote électronique comme aux dernières élections.

La CGT Pénitentiaire rappelle que ce scrutin ne peut pas être une opération "technique" déconnectée du réel. Pour que ces élections soient légitimes, il faut :

- Une fiabilisation totale des données agents, dès maintenant, car c'est la première source de contestation ;
- Des moyens d'accompagnement massifs sur le terrain (stands, référents, accès informatique) ;
- Une garantie simple : aucun agent ne doit être empêché de voter à cause d'un identifiant, d'un SMS non reçu ou d'une procédure incompréhensible.

Car à la fin, les personnels ne pardonneront pas une chose : qu'on leur demande d'être irréprochables face au danger, mais qu'on soit incapables de leur garantir un droit de vote sécurisé et accessible.

La CGT Pénitentiaire le réaffirme : l'urgence aujourd'hui, c'est la protection des agents.

Les collègues se sont mobilisés le 19 janvier parce qu'ils n'ont plus le luxe d'attendre.

La CGT Pénitentiaire insiste, elle demande des réponses immédiates, des actes et une méthode.

Sinon, la colère continuera de monter, et la responsabilité sera entière du côté de ceux qui ont laissé la situation se dégrader.

Montreuil, le 22 janvier 2026.